

**Rapport du Président**

Séance Publique du  
mercredi 25 juin 2014

**Service instructeur**  
Direction des finances

1<sup>ère</sup> **Commission** - N° CG-2014-3-1-5

**Service consulté**

**COMMUNICATION**  
**GESTION DE LA DETTE DEPARTEMENTALE**  
**EXERCICE 2013**

Résumé : Communication relative aux opérations financières mises en oeuvre au cours de l'exercice 2013 en application de la délégation au Président du Conseil Général en la matière.

Par délibérations CG-2011-1-1-5 du 31 mars 2011 et CG-2013-3-1-2 du 21 juin 2013 relatives aux délégations de compétences du Conseil Général au Président du Conseil Général, votre Assemblée m'a délégué, conformément aux dispositions de l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et en application de la loi démocratie de proximité du 27 février 2002, la réalisation des emprunts et des opérations financières nécessaires à la gestion de la dette départementale.

Conformément à la législation concernée, la présente communication a pour objet de vous informer des actes que j'ai pris dans le cadre de cette délégation au cours de l'exercice 2013.

\* \* \*

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'encours de la dette départementale s'élevait à 465 042 211,65 €. Après remboursement du capital de l'exercice pour un montant de 39 596 304,68 € et la réalisation des nouveaux emprunts pour 60 000 000 €, la dette départementale atteint au 31 décembre 2013 un volume de 485 445 906,97 €, soit une augmentation de 4,4 % par rapport à l'exercice précédent.

## 1. Les réalisations nouvelles de 60 000 000 €

Le volume d'emprunt inscrit au BP 2013 s'élevait à 85 M€. Cette inscription a été diminuée en DM1 de 25 M€ pour atteindre au final 60 M€.

Dans le cadre du déblocage de l'enveloppe de 3Mds destinée aux collectivités territoriales et distribuée par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2012, notre collectivité a obtenu une promesse de financement de 14 M€ (indexé sur l'EURIBOR 3 mois avec une marge de 2,29 % et une indemnité de remboursement anticipé (IRA) de 3 % du montant du capital remboursé) dont la réalisation s'est concrétisée le 30/04/2013 après une phase de mobilisation de 4 mois.

Puis, dans le contexte de retour à la concurrence de l'offre bancaire, la consultation lancée le 26 septembre 2013 pour un volume restant de 46 M€ d'emprunt a abouti à la répartition suivante :

- Caisse d'Epargne : 10 M€, réalisés le 17/12/2013, indexés sur l'EURIBOR 3 mois, avec une marge de 1,35 %, sans IRA, la commission d'engagement s'élevant à 0,10 % du montant de l'emprunt,
- SAAR LB : 10 M€, réalisés le 18/12/2013, indexés sur l'EURIBOR 6 mois, avec une marge de 1,15 %, sans IRA, la commission d'engagement s'élevant à 0,10 % du montant de l'emprunt,
- Crédit Mutuel : 10 M€, réalisés le 19/12/2013, indexés sur l'EURIBOR 3 mois, plus une marge de 1,40 %, sans IRA et des frais de dossier s'élevant à 2 000 € avec, notamment, l'avantage d'intégrer une phase de mobilisation de 6 mois sans frais,
- Banque Postale : 16 M€, réalisés le 30/12/2013, indexés sur l'EURIBOR 12 mois, plus une marge de 1,14 %, la commission d'engagement s'élève à 0,15 % du montant de l'emprunt, l'IRA étant dégressive (soit 0,34 % du capital remboursé par année résiduelle), avec une phase de mobilisation de 6 mois.

De cette manière, à la clôture de l'exercice, le recours à l'emprunt s'est élevé à 60 M€.

## 2. La gestion active de la dette

Sur l'exercice 2013, les taux variables étaient très bas, l'EURIBOR 3 mois a ainsi varié entre 0,187 % au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et 0,287 % au 31 décembre 2013. Dans ce contexte, le Département a opté pour une indexation de la totalité des emprunts nouveaux à taux variable. Bien que comportant des indemnités de remboursement anticipé, ces encours pourront encore être réaménagés selon les opportunités de marché.

## 3. La gestion de Crédit Long Terme Renouvelable (CLTR ou Revolving)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le Département disposait d'un encours de dette en revolving de 37 869 756 €. Cet encours a été activé dans le cadre de la gestion de la trésorerie par des remboursements infra annuels visant à optimiser nos frais financiers.

## 4. Synthèse de la structure

Au 31 décembre 2013, le taux moyen de la dette s'élève à 2,60 %. Sa structure présente une répartition de 44,87 % de taux fixe dont 9,74 % en taux structuré (fixe annulable et fixe à barrière), 55,13 % de taux variable dont 1,15 % en taux structuré (différentiel sur l'inflation européenne et française).

Sous les effets des nouveaux emprunts contractés, notre capacité de désendettement (en année) est passée à 6,5 ans au 31/12/2013 contre 4,8 ans en 2012.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de cette communication.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'n' at the end.

Charles BUTTNER